

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Mardi 02 mai 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission :

Coupe du Val de Marne

½ finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

2 arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

1^{ère} Demi-Finale : B2M FUTSAL 1 – CHAMPIGNY CF 2 le 06/05/2023 (n°25786748)

Sur les installations de Champigny CF

2^{ème} Demi-Finale : CAL 94 FUTSAL 1 – VITRY ASC 1 le 06/05/2023 (n°25786753)

RAPPEL : *Priorité aux matchs de « Championnat » reportés (Ligue ou District) à ces dates*

Match n°25786748 : B2M FUTSAL 1 – CHAMPIGNY CF 2 du 06/05/2023

Echanges de courriel B2M FUTSAL et du service des sports du Perreux-Sur-Marne des 20 et 28 avril 2023 informant de l'indisponibilité du gymnase le 6 mai 2023 et demandant le report de la rencontre. Dernier courriel de CHAMPIGNY CF à 18h48 refusant le report de la rencontre et demandant l'application de l'article 6.2 du règlement qui stipule qu'en cas d'indisponibilité de d'installation, le lieu peut être inversé par la Commission.

La Commission, en application du règlement de la Coupe Du Val De Marne Futsal du District Du Val-de-Marne, décide l'inversion de la rencontre. La rencontre aura lieu au Gymnase J.GUIMIER le samedi 6 Mai 2023 à 15h00.

Finale le Jeudi 1^{er} Juin 2023 à 20h 30 (lieu à définir)

FUTSAL D1

Match n°25165588 : VITRY ASC 1 / CHAMPIGNY CF 2 Futsal D1 du 13/05/2023

Courriel de Vitry ASC nous informant de l'indisponibilité du Gymnase Paul ELUARD et demandant de jouer la rencontre au Gymnase GOSNAT.

La Commission déplace la rencontre sur les installations du complexe sportif GEORGES GOSNAT pour un coup d'envoi à 12h30.

APPEL DE FEUILLE DE MATCH

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match

Journée 18 D2 Futsal

25150472 : KB FUTSAL 3 – VITRY ASC 2 du 14/04/2023